

---

Compte-rendu du Conseil communautaire Bastides de Lomagne  
Du Lundi 1<sup>er</sup> Mars 2021 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Saint Clar

---

Nombre de délégués en exercice : 56  
Présents : 50  
Procuration : 5  
Excusés : 8  
**Votants : 55**

Validation du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> Février 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **Convention de mise à disposition du bureau du CIAS à Cologne**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la convention pour 3 ans, moyennant un loyer mensuel de 300€.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain**

Monsieur le Président informe l'assemblée que La présente convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires (La CCBL, et les communes de Cologne, Mauvezin et Saint Clar) et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT. (Opération de Revitalisation des Territoires).

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent :

A mettre en place un comité de projet

A recruter un chef de projet Petites Villes de Demain pour le suivi : poste financé à 75% par l'Etat, et reste à charge partagé à parité entre les 4 Collectivités bénéficiaires. (Poste financé jusqu'en 2026)

=> Missions du chef de projet :

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **Modification des statuts du SAEP Arrats Gimone**

Suite à la demande du Président du SAEP Arrats Gimone, Monsieur le Président expose la demande de modification suivantes :

- Différenciation entre communes membres et communauté de communes membre
- Précision sur la qualité du syndicat mixte fermé
- Comité syndical devient conseil syndical
- Nombre de membres au bureau : 13 au lieu de 12
- Nombre de vice-présidents : à fixer par délibération
- Quelques corrections de formulation

**Adoptée à l'unanimité.**

### Compétence Mobilité

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (loi LOM) qui prévoit que l'ensemble du territoire national devra être, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, couvert par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Il propose de laisser cette compétence à la Région.

**Adoptée à l'unanimité.**

### Compétence PLUi\*

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'article 136 de la loi dite « Alur » du 24 mars 2014 qui stipule qu'une communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme le devient automatiquement le 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant le renouvellement général des conseillers municipaux et conseillers communautaires soit au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sauf opposition de 25% des communes représentant au moins 20% de la population.

→ La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 : reporté au 1<sup>er</sup> juillet

→ Opposition possible entre le 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021

(\*Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

**Adoptée à l'unanimité.**

### Lancement d'une étude de faisabilité pour la rénovation des STEP\*

Monsieur le Président expose à l'assemblée le besoin de rénovation des STEP de Saint Clar, Touget, Thoux, Sainte Gemme et de Monfort.

Pour cela, il propose de lancer une étude de faisabilité.

Monsieur le Président informe que pour pouvoir bénéficier des subventions, les dossiers doivent être déposés avant le 30/09/2021.

(\*STation d'EPuration)

**Adopté à l'unanimité.**

### Nouveau plan de financement réaménagement du siège

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de modifier le plan de financement concernant les travaux d'aménagement et de rénovation énergétique du siège de la CCBL.

La DETR ne prenant pas en compte le mobilier, Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>Montant de l'opération</b>	208 697.98€ HT
<b>DETR – 45%</b>	93 914.08€
<b>Région – 25%</b>	52 174.50€
<b>Département – 10%</b>	20 869.80€
<b>Autofinancement CCBL – 20%</b>	41 739.60€

**Adoptée à l'unanimité.**

### Vote des taux TEOM SIDEL\* et SICTOM\* 2021

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales doivent faire connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit.

Concernant les taux de **T**axe d'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères, le Président informe l'assemblée délibérante que le taux voté par le SIDEL est de 12.40 % et par le SICTOM EST de 12.50%.

(\***S**yndicat Intercommunal **D**E Lomagne – **S**yndicat Intercommunal **C**ollecte et **T**raitement des **O**rdures **M**énagères)

**Adopté à l'unanimité.**

### Compte Administratif 2020 – Budget Général

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 ;

Le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de	138 743,23 €
Un excédent reporté de	679 912,16 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>541 168,93 €</b>
Un excédent d'investissement de	79 565,03 €
Un déficit des restes à réaliser de	300 348,32 €
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>220 783,29 €</b>

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	541 168,93 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	220 783,29 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	320 385,64 €
<b>Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT</b>	<b>79 565,03 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

### Compte Administratif 2020 – Budget Assainissement

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe assainissement et le compte de gestion 2020 ;

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	36 438.24 €
Un déficit reporté de	0 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>36 438.24 €</b>
Un excédent d'investissement de	9 911.76 €
Un déficit des restes à réaliser de	0 €
<b>Soit un excédent de financement de</b>	<b>9 911.76 €</b>

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	36 438.24 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	36 438.24 €
<b>Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT</b>	<b>9 911.76 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

### Compte Administratif 2020 – Budget Bâtiments d'Entreprises

Le Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Jean Luc SILHERES, après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe bâtiments d'entreprises et le compte de gestion 2020 ;

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	27 729.97 €
Un excédent reporté de	642.72 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de</b>	<b>27 992.69 €</b>
Un déficit d'investissement de	27 133.83 €
Un déficit des restes à réaliser de	0 €
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>27 133.83 €</b>

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCEDENT	27 922.69 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	27 133.83 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	788.86 €
<b>Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT</b>	<b>27 133.83 €</b>

**Adopté à l'unanimité.**

### Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire est fixé le 12 Avril 2021.

**Séance levée à 21h30.**